

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE

Du 15 décembre 2021 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants : Michel Ouellet, Manon Leblanc et Stéphane Amireault.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

-----

381-12-2021

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

382-12-2021

Résolution visant l'approbation du programme triennal d'immobilisations 2022 - 2023 – 2024 de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 avant la tenue de la présente séance et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption du plan triennal d'immobilisations a été donné le 6 décembre 2021 ;

Suivant la présentation par monsieur le maire ;

Il est  
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté ci-après :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
Année: 2022

PROJETS	ESTIMATION	FINANCEMENT
<b>COMMUNICATION</b>		
Affichage - Conception entrée de Ville	100 000 \$	Excédent non affecté
<b>ÉQUIPEMENTS</b>		
Conversion au DELL	70 000 \$	Fonds de roulement
<b>BÂTIMENTS</b>		
Église – Place du parvis- éclairage et sonorisation	1 500 000 \$	Emprunt à venir / Subvention
Ateliers municipaux	2 000 000 \$	Emprunt à venir
Hotel de Ville - éclairage extérieur	30 000 \$	Excédent non affecté
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</b>		
Mobilité centre-ville phase 1	1 100 000 \$	Règlement d'emprunt E-010 à être adopté / Subvention 50%
Rues Roch, Roy et Nelson	695 400 \$	Règlement d'emprunt de secteur
Carrefour 341/Achigan Sud	387 000 \$	Règlement d'emprunt E-008
Réfection des trottoirs - Phase II	150 000 \$	Règlement d'emprunt E-008
<b>VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
Achat d'un camion-outils	95 000 \$	Fonds de roulement
<b>INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>		
Bassin 10A - 10B - Gestion des débordements - Phase I	1 000 000 \$	TECQ 2019-2023 / Emprunt à venir
Réfection des infrastructures - rue Rivest	150 000 \$	TECQ 2019-2023 / Emprunt à venir
Réfection 4 <sup>e</sup> Avenue	2 500 000 \$	TECQ 2019-2023 / Emprunt à venir
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Gestion des eaux de surface - Domaine Deux-Lacs - Partie Nord	300 000 \$	Règlement d'emprunt E-008
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Construction d'une annexe - espace de rangement	120 000 \$	Règlement d'emprunt E-008
Remplacement du chalet parc Goyette	75 000 \$	Fonds de roulement
Clôture la ligne du 1 <sup>er</sup> du premier but	13 000 \$	Fonds de roulement
Place Philibert - Aménagement et fresque	120 000 \$	Excédent non affecté
Relocalisation de la sculpture "Environnement"	20 000 \$	Excédent non affecté
<b>TOTAL</b>	<b>10 425 400 \$</b>	<b>Avant subventions</b>

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
Année: 2023

PROJETS	ESTIMATION	FINANCEMENT
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</b>		
Stationnement Centre-Ville - Phase I	150 000 \$	Règlement d'emprunt E-002
Acquisition rue Payette ouest	200 000 \$	Fonds de roulement
<b>VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
Achat d'un camion 10 roues	200 000 \$	Emprunt
Achat d'un souffleur	120 000 \$	Emprunt
<b>INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>		
Bassin 10A - 10B - Gestion des débordements - Phase II	1 000 000 \$	TECO 2019-2023 / Emprunt à venir
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Mise à niveau - Barrage L'Épiphanie	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt E-00
Dépôt à neige - Aménagement	500 000 \$	Emprunt à venir
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Parc Béram - Aménagement du site	250 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Amélioration et ajout d'équipements des parcs	200 000 \$	Règlement d'emprunt
<b>TOTAL</b>	<b>3 620 000 \$</b>	<b>Avant subventions</b>

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION  
Année: 2024

PROJETS	ESTIMATION	FINANCEMENT
<b>BÂTIMENTS</b>		
Hotel de ville - chauffage et ventilation	50 000 \$	
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</b>		
Drainage rue Bélanger	500 000 \$	Règlement d'emprunt de secteur
Carrefour 341/Béram	250 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention 50%
Carrefour 341/Payette	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt / Travaux MTQ
<b>INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>		
Augmentation de la capacité de l'usine de filtration	1 000 000 \$	TECQ 2024-2028
Augmentation de la capacité de traitement eaux usées	2 000 000 \$	TECQ 2024-2028
Remplacement Émissaire D4	500 000 \$	TECQ 2024-2028
Desserte Place Desjardins - Bas l'Achigan	400 000 \$	Règlement d'emprunt de secteur
Conduite aqueduc - 341	500 000 \$	TECQ 2024-2028
Desserte Parc Industriel	2 500 000 \$	Règlement d'emprunt
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Gestion des eaux de surface - Domaine Deux-Lacs Sud	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Complexe Goyette - Stationnement et aire de jeux	400 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention 50%
Parc du Barrage - Pavillon Lynch	300 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention 50%
<b>TOTAL</b>	<b>10 400 000 \$</b>	<b>Avant subventions</b>

2. QU'un document explicatif du programme triennal sera distribué gratuitement par la poste à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

En vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, la période de question porte exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

-----

383-12-2021

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 08.

----- ADOPTÉE -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière